COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

25 septembre 2026

Convocation du 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 25 septembre à 20h30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Le Charme dans la salle de conseil.

Présents :

Mme ROBINEAU Isabelle, Mr GUIBERT Joël, 1er adjoint, Mme SALIN Myriam 2eme adjointe, Mme DAGONEAU Ophélie, Mme JOUMIER Angélique, Mme MOURAO Audrey, Mr DUPONT Jordan, Mr GODARD David, Mr PLE Alexandre.

Absente : Mme BOISSON Véronique

Absent excusé : Mr BORY Xavier, donne procuration à Mr GUIBERT Joël,

Mme MOURAO Audrey est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 JUILLET 2026

Le conseil **ACCEPTE** et **APPROUVE** le procès-verbal du dernier conseil municipal.

2. DESIGNATION CONVENTION « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ » ADIL

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, l'ADIL 45-28 a souhaité s'engager auprès des collectivités Loirétaines afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Les objectifs de l'ADIL 45-28 sont d'accompagner les communes dans la réalisation d'économies financières, la rénovation efficace de leur patrimoine bâti, la diminution de la dépendance aux énergies fossiles, par définition non durables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques. Sa mission est aussi de favoriser la production d'énergies renouvelables locales. Ces objectifs participent à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux de réduction des consommations d'énergie.

La commune souhaite confier à l'ADIL 45-28 la mise en place du CEP et Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

La durée de la présente convention est fixée à **12 mois** et prendra effet à la date de signature de la convention. Cette présente convention peut être reconduite.

Le montant annuel de la contribution au CEP a été fixé par le Conseil d'Administration de l'ADIL 45-28 à **1 €/an/hab.** La population considérée est la population légale en vigueur publiée par l'INSEE.

7 APPROUVE – 2 ABSTENTION (Mr GUILBERT et Mr BORY) – 0 CONTRE

3. DÉLIBÉRATION DEVIS FIBRE

Le conseil à la majorité a fait son choix sur Bouygues

La durée du marché est de 3 ans ferme (36 mois).

L'abonnement mensuel est fixé à 41.04€ HT et 4,16€ HT.

5 POUR- 4 CONTRE – 1 ABSTENTION

4. DÉSIGNATION 1 TITULAIRE ET 1 SUPPLÉANT AU BASSIN DU LOING

Monsieur DUPONT Jordan titulaire

Madame DAGONEAU Ophelie Suppléante

Le conseil à l'unanimité APPROUVE et ACCEPTE

9 POUR- 0 CONTRE - ABSTENTION

5. MODIFICATION HORAIRE DE LA SECRÉTAIRE

Nouveau horaire de la secrétaire

Mardi 8h30 a 12h00 et de 14h30 à 18h00

Jeudi 8h30 à 12h00

Vendredi 8h30 à 12h00

Horaire ouverture de la mairie au public

Mardi 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Jeudi 10h00 à 12h00

Vendredi 10h00 à 12h00

9 POUR- 0 CONTRE - ABSTENTION

6. RÉVISION ANNUEL DU LOYER DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE

Délibération reportée

7. DÉLIBÉRATION INSTAURATION DE LA TVLH (TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D4HABITATION)

Le conseil à la majorité a choisi d'instaurer la TVLH (la Taxe Vacance sur les Logements vacants) à partir du 1er janvier 2027.

8 POUR- 2 CONTRE - ABSTENTION

8. DEVIS SALLE DES FETES (gaz, sécurité, hotte...)

- Création d'une conduite de gaz pour la salle des fêtes.

Devis de EI DOIN PATRICE

2 363.88€ HT soit 2 836.66€ TTC.

- Gaine hotte de la salle des fêtes

Devis HOM'ELEC

419.61 €HT

- Alarme – BAES – Variateur

Devis HOM'ELEC

493.95€HT

- Sollicite une subvention du Département

9 POUR- 0 CONTRE - ABSTENTION

9. DEVIS SÉCURITÉ INCENDIE MAIRIE, SALLE DES FETES, ÉGLISE

10. Mise en conformité des différents sites géré par la mairie.

Extincteur – étiquette de maintenance - panneaux

Devis de BEFPI

1 129.82€ HT soit 1 355.72€ TTC

9 POUR- 0 CONTRE - ABSTENTION

11. CONVENTION DE LOCATION DE SALLE DES FETES

Délibération reportée

12. DÉLIBÉRATION POUR L'ENTRETIEN DE ME COMMUNE

Le conseil municipal à **ACCEPTÉ** et **APPOUVÉ** le contrat de prestation pour Monsieur Muller.

Contrat de 1 an

2 jours par semaine

Tarif horaire de 25€

9 POUR- 0 CONTRE - ABSTENTION

13. DIVERS

- Résultat de l'indicateur de pilotage comptable : Cette année, IPC (Indicateur de Pilotage Comptable) du budget principal de la commune obtient la note maximale de 100/100.
- Ecole : la rentrée c'est bien passé, l'école de Saint Maurice sur Aveyron va poser 10 climatisations dans l'école.
- Conseil communautaire : la communauté de commune va mettre en vente le centre de formation de Nogent sur Vernisson et trois habitations sur Sainte Geneviève des bois.
- Démission de madame BOISSON Véronique.

Fin de séance 23h15